



CRÉATION DE LA DGAP

Une avancée majeure obtenue grâce à FO Justice

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 5 Décembre 2025

FO Justice est heureux d'informer l'ensemble des Personnels Pénitentiaires que la transformation de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) en Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire (DGAP) a été validée lors du CSA ministériel du 27 novembre.

Cette réforme, qui entrera en vigueur le 1^{er} février 2026, selon le calendrier annoncé, constitue une évolution historique et la reconnaissance politique attendue depuis des années.

Lors du CSA-M, FO Justice a été le seul syndicat à voter POUR cette avancée. D'autres organisations ont, une fois encore, fait le choix de l'immobilisme et du refus catégorique, comme elles l'avaient déjà fait lors de la création des ERIS, la reprise des extractions judiciaires ou encore le passage du Corps d'Encadrement et d'Application en catégorie B. Leur opposition à la création d'une DGAP répond davantage à des logiques d'alliances avec des syndicats de magistrats, soucieux de préserver leur influence, qu'à la défense réelle des intérêts des Personnels Pénitentiaires.

Les récentes annonces du Garde des Sceaux concernant la création d'une Direction Générale des Services Judiciaires, destinée à renforcer le positionnement des magistrats, éclairent d'ailleurs ces postures syndicales. On peut légitimement se demander si ces mêmes organisations s'y opposeront, avec la même virulence. **Mais, la réponse est évidente : NON ! Ce qu'elles refusent aujourd'hui aux Personnels Pénitentiaires, elles l'accepteront sans nul doute demain lorsqu'il s'agira des magistrats.** Cette dichotomie démontre l'absence de ligne syndicale cohérente et l'importance que ces organisations accordent davantage aux équilibres internes de la magistrature qu'aux intérêts des fonctionnaires de ce ministère.

La création de la DGAP n'est pas une simple réorganisation : c'est une élévation stratégique du poids politique de l'Administration Pénitentiaire. Jusqu'ici dépendante du Secrétariat Général pour porter ses dossiers, elle pourra désormais intervenir directement dans les arbitrages nationaux, défendre ses positions auprès de la Fonction Publique et dialoguer d'égal à égal avec les autres acteurs de la sécurité intérieure.

Cette évolution place enfin notre administration au même niveau que la Police Nationale, dont la Direction Générale bénéficie depuis longtemps d'un accès direct aux discussions interministérielles. Le nouveau statut renforcera la capacité de l'administration pénitentiaire à obtenir les moyens, les évolutions statutaires et les améliorations organisationnelles indispensables à la modernisation de ses missions. Il constitue aussi un socle essentiel pour les évolutions futures : commandement central des ERIS, Police Pénitentiaire structurée et reconnue, etc.

FO Justice réaffirme que la naissance de la DGAP est une victoire stratégique pour tous les personnels. Elle donnera à notre administration les moyens de peser réellement dans les décisions nationales et d'obtenir des arbitrages plus favorables.

Plus que jamais, FO Justice appelle les agents à rejoindre une organisation libre, indépendante et apolitique, qui place l'intérêt des personnels au centre de son action et qui continue de démontrer sa capacité à obtenir des avancées majeures !

